

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 42

SECRET/29/Add.3
28 avril 1955

PARTIES CONTRACTANTES

en français seulement

CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

Résultats des consultations

Les délégations de la République Fédérale d'Allemagne et de la Belgique ont terminé leurs consultations en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la liste II, Section B, et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la délégation de la
République Fédérale d'Allemagne,
le 26 avril 1955

Signé au nom de la délégation de la
Belgique, le 26 avril 1955

Résultat des négociations engagées au titre
de l'article XXVIII en vue de la modification
ou du retrait de concessions reprises dans la Liste II,
Section B.

MODIFICATIONS APORTEES A LA LISTE II, SECTION B.

NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS NE FIGURANT PAS
DANS LES LISTES EN VIGUEUR.

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits actuellement en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
39.01.10	Produits de condensation et de polycondensation, mo- difiés ou non, polymérisés ou non (phénoplastes, ami- noplastes, alkydes, pro- duits linéaires de polycon- densation, résines de si- licones, etc.)	10 %	5 %
73.16	Eléments de voies ferrées, en fer ou en acier : rails, contre-rails, aiguilles, pointes de coeur, croise- ments et changements de voies, tringles d'aiguil- lage, crémaillères, traver- ses, éclisses, selles d'assise, plaques de ser- rage, plaques et barres d'écartement pour la pose ou la fixation des rails		
	20 Rails et contre-rails	10 %	5 %
73.28.10	Treillis d'une seule piè- ce, en fer ou en acier, exécutés à l'aide d'une tôle ou d'une bande inci- sée et déployée	15 %	10 %